

la lettre énergétique

les infos de votre conseillère en énergie

A partir de ce mois-ci et à chaque édition du Vivre à Flémalle, l'Echevinat de l'Aménagement du Territoire, via votre conseillère en énergie, vous présentera une info énergétique. Ainsi vous deviendrez incollables sur les moyens pour réaliser des économies, les panneaux solaires, les primes etc. ...pour le plus grand bonheur de votre portefeuille !



Ce mois-ci,

Maison existante : par où commencer ?

C'est décidé, vous allez réduire votre facture d'énergie. Oui, mais comment s'y retrouver dans la jungle des choses à faire, dans les millions de conseils qui sont donnés à droite et à gauche ?

Observez bien le schéma suivant :



Comme vous le voyez, la première mesure à prendre est de changer ses habitudes et de tout faire pour consommer moins. Dans le jargon scientifique, on appelle ça les « **négawatts** », autrement dit « les watts qui n'existent pas ». De toutes les actions, c'est la plus rentable puisque aucun investissement n'est nécessaire ! **Si vous désirez un conseil plus personnalisé, prenez contact avec votre conseillère en énergie, votre CPAS ou rendez-vous au guichet de l'énergie de plus proche** (voir le « Pense-bête malin » à découper) . Vous y trouverez des tas de brochures contenant mille et une astuces sur l'« Utilisation Rationnelle de l'Énergie ».

Une fois que vous avez fait la chasse à toutes vos mauvaises habitudes, il est temps de vous attaquer à votre isolation ! Et pour continuer sur cette lancée, une fois votre maison bien calfeutrée, vérifiez si votre chaudière actuelle n'est pas surdimensionnée ou trop obsolète. Les énergies renouvelables pour votre électricité, votre eau chaude et/ou votre chauffage sont la cerise sur le gâteau. Des articles seront consacrés à ces derniers points dans les prochains numéros du « Vivre à Flémalle ».

Nouvelle rubrique « Energie »

Une Nouvelle rubrique « Energie » a été créée sur le site internet de la commune www.flemalle.be. (page administration - services communaux). En plus des articles présentés dans les différents « Vivre à Flémalle », vous trouverez un tableau très complet des aides financières et subsides dont vous pouvez disposer si vous décidez d'investir pour diminuer votre facture d'énergie. Toutefois, les informations présentées n'engagent ni la commune, ni la conseillère en énergie. Nous vous conseillons de prendre un contact direct avec le service correspondant à vos besoins (la liste complète des contacts se trouve sur le site).

A afficher sur le frigo (de classe énergétique A, le frigo, bien entendu ...)

Le pense-bête malin

■ Guidances sociales énergétiques du CPAS :

Permanences les mardis et vendredis de 13h à 16h30
Rue de l'Ermitage, 16 à 4400 Flémalle
Téléphone : 04/ 233 17 23

■ Conseillère en énergie : Marie ANDRE

Permanences le mardi matin de 9h à 12h et le jeudi après-midi de 14h à 18h30
Possibilité de prendre rendez-vous en dehors de ces heures
Grand' Route, 302-304 à 4400 Flémalle (1er étage) ;
Téléphone : 04/ 234 89 17
E-mail : conseil.energie@flemalle.be.

■ Guichets de l'énergie en Province de Liège:

Liège : Rue des Croisiers, 19 à 4000 Liège, téléphone : 04/ 223 45 58
Huy : Place Saint-Séverin, 6 à 4500 Huy, téléphone : 085/ 21 48 68
Eupen : Rathausplatz, 2 à 4700 Eupen, téléphone : 087/ 55 22 44

